

**Alzheimer**  
PLAN 2008 > 2012



**L'ENGAGEMENT  
DE TOUS**



# **Comité de suivi du plan Alzheimer**

**30 juin 2011**

**SOLUTION 1**

## **Evolution des accueils de jour et de l'hébergement temporaire**

***Direction générale de la cohésion sociale***

***Dr Jean-Philippe Flouzat***

# Etat des lieux



## ■ **Accueil de jour :**

- 90% de malades Alzheimer ou apparentés
- Résultats de l'enquête "Mauve" :
  - 90% des ADJ rattachés à un établissement : places souvent diffuses, rarement des espaces dédiés et organisés
  - 70% des ADJ adossés à un établissement ont une capacité de moins de 5 places
- ADJ autonomes : capacité plus importante, véritables projets

## ■ **Hébergement temporaire :**

- 7807 places majoritairement en EHPAD (2013 structures)
- 2013 places réservées à des malades Alzheimer ou apparentés
- capacité moyenne de 4 places

# Difficultés



- **Offre peu visible**
- **Caractère flou des missions**
- **Défaut d'image pour les malades et les proches**
- **Méconnaissance des dispositifs par les professionnels**
- **Attractivité faible pour les gestionnaires**
- **Reste à charge important pour l'utilisateur...**

# Evolution (1) : Plateformes d'accompagnement et de répit

- ADJ dans concept plus global : accompagnement et répit pour le couple aidant-aidé
- Palette d'offre : interventions multidimensionnelles fonctionnent mieux (revues de littérature Gérontopôle de Toulouse et Fondation Médéric Alzheimer - 2008)
- Prestations financées : Ecoute, éducation, soutien, formation des aidants, répit à domicile, activités pour le couple, accueil de jour itinérant
- cahier des charges (après concertation) et instruction aux ARS : présentation au CNP des ARS le 1er juillet 2011
- appels à candidatures des ARS : 150 plateformes d'ici fin 2012 (financement : 8M€ par an)

# Evolution (2): Cahier des charges pour l'accueil de jour et l'hébergement temporaire



- Accueil de jour :
  - vrai dispositif de maintien à domicile
  - préservation de l'autonomie (capacités fonctionnelles, fonctions cognitives, fonctions sensorielles, lien social, bien-être...)
- Hébergement temporaire :
  - dans le cadre du maintien à domicile
  - réponse à des situations d'urgence
  - précédant une entrée en établissement
- Propositions d'orientation au prochain comité de pilotage du 7 juillet 2011
- Nouveaux dispositifs de financements
- Cahier des charges et décret fin 2011 après concertation

**Alzheimer**  
PLAN 2008 > 2012



**L'ENGAGEMENT  
DE TOUS**



# **Comité de suivi du plan Alzheimer**

**30 juin 2011**

**SOLUTION 1**

**Mise en conformité des accueils  
de jour : point d'étape**

***Direction générale de la cohésion sociale***

***Dr Jean-Philippe Flouzat***

# Réponses des ARS

- Rappel (circulaire du 25 février 2010) :
  - accueil de jour autonome : 10 places
  - accueil de jour adossé à un EHPAD : 6 places
- Méthode :
  - recensement des accueils de jour non conformes (FINESS, ARS - délégations territoriales, conférences téléphoniques)
  - transmission des données ARS avec plan d'action envisagé pour les AJ non conformes
- Réponses des ARS :
  - attente du décret par certains Conseils généraux
  - absence de visibilité des ARS sur les AJ
  - enquête activité AJ insuffisamment renseignée ; outil FINESS mal mis à jour
  - hétérogénéité des réponses

# Résultats (1)



- T0 (avril 2011) :
  - 1342 conformes (capacité) dont 115 enquête "Mauve" non renseignée
  - 1202 accueils de jour identifiés non conformes
- Parmi ces 1202 AJ non conformes, 839 accueils de jour ont un plan d'action défini en accord avec le CG en cours d'application ou appliqué

# Résultats (2)



- Parmi ces 1202 AJ ayant un plan d'action défini, il est prévu :
  - le maintien des capacités pour 132 structures
  - l'arrêt de l'activité pour 246 structures
  - l'extension par regroupement, déploiement ou création de places : 461
- 363 AJ non conformes n'ont pas encore de plan d'action défini